

OBJET - Etude de l'aménagement du secteur Butor - Patates à Durand. Demande de subvention d'études.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Etant donné la diversité des organismes intéressés par l'aménagement Butor - Patates à Durand agissant chacun pour leur propre compte, il importe dès à présent de coordonner l'ensemble de ces actions et de les rendre compatibles avec un aménagement qui tiendrait compte en premier lieu des souhaits de la Municipalité.

Le secteur concerné peut se diviser en trois zones.

- La première correspond aux terrains situés entre la RN 2 et le Front de Mer, du Butor au carrefour de Sainte-Clotilde.

- La seconde correspond aux terrains situés au Nord de la route Digue.

- La troisième correspond aux anciens lits des Ravines du Butor et de Patates à Durand libérés par les endiguements.

Une étude réalisée sous le contrôle de la Municipalité de Saint-Denis devra apporter des réponses aux questions suivantes :

- Comment réhabiliter le Front de Mer et, de ce fait, améliorer l'entrée Est de Saint-Denis ?

- Comment réintégrer le quartier du Butor à son contexte environnant immédiat et à l'ensemble de l'agglomération ?

- Quelle doit être la vocation de l'ensemble des terrains gagnés sur les ravines ?

Après une analyse de contraintes actuelles cette étude devra définir un programme d'aménagement avec l'élaboration d'un schéma. Les proportions indiqueront les actions à mener ainsi que les dispositions réglementaires et foncières, et les procédures opérationnelles.

Le financement de cette étude serait assuré pour moitié sur fonds propres et pour moitié par subvention du Fonds d'Aménagement Urbain. Son montant serait de 280 000 Francs.

Actuellement seule l'Association pour les Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme de la Réunion (A.U.R.) est à même de mener une telle étude.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer avec l'Association pour les Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme de la Réunion (A.U.R.) une convention d'études pour l'étude préalable du secteur Butor - Patates à Durand, et de solliciter auprès du Fonds d'Aménagement Urbain une subvention couvrant 50 % du montant de cette étude.

M. HOARAU lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Les commissions pensent qu'il est, en effet, temps de préciser les volontés communales sur le secteur des Patates-à-Durand qui est sujet à prendre, dans les années à venir, une importance capitale."

M. DE BALBINE - Y a-t-il déjà des bases établies pour l'élaboration de ce projet

LE MAIRE - Il y en a déjà, mais ce n'est encore qu'au stade des idées.

Dr GERARD - Pourquoi ne lance-t-on pas un concours ?

LE MAIRE - L'idée est bonne. Cependant, l'Agence d'Urbanisme de la Réunion est un organisme très qualifié dans ce genre d'études.

Si nous lançons un concours, nous risquons d'avoir comme résultat des idées pour le moins irréalisables, et il faudra puiser deci-delà.

M. DUPUIS - Quelles sont les références de cette association ?

LE MAIRE - C'est une association subventionnée par le Département et présidée par Monsieur BARAU, Maire de Ste Marie et Président de l'Association des Maires de la Réunion.

Le Directeur de cette agence est un architecte, Monsieur MENARD, qui a établi le plan de références de pratiquement toutes les communes de l'île. Il me semble que c'est l'organisme le plus habilité pour faire ce genre d'études.

M. BOYER Eric - Rien n'empêche cependant de lancer un concours d'idées qui pourrait donner de bons résultats.

Dr GERARD - Je signale que l'aménagement du front de mer de Saint-Benoît a été étudié par un architecte et le résultat est satisfaisant.

M. BOYER Eric - Je reviens sur ce que disais, le concours d'idées peut avoir de bonnes répercussions au niveau de la population (ingénieurs, architectes, écoles habitants du secteur) qui pourra ainsi exprimer ses vues. Il n'est pas sûr que l'A.U.R. n'apportera que de "bonnes idées".

LE MAIRE - L'avantage de traiter avec cet organisme, c'est que l'étude sera financée à 50 %.

Nous pouvons, toutefois, lancer un concours d'idées suite à cette étude générale, il suffira alors de mettre en place le financement.

Mme ROCHE - Pour la "cour Papaya", l'idée générale a été donnée par l'A.U.R. et un concours individuel a ensuite été lancé.

LE MAIRE - Je suis de votre avis. L'A.U.R. va effectuer une étude préalable dans ce secteur et nous lancerons ensuite un concours d'idées en délimitant le secteur en plusieurs parties.

×

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, est FAVORABLE au principe d'une étude préalable du secteur du Butor confiée à l'A.U.R., et à son financement.

A la suite de cette étude, des concours d'idées devront être lancés sur chacune des parties de secteurs déterminées.
